

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 10 AVRIL 2017**

**NOMBRE :**

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 22
- de votants 26

L'an deux mil dix sept

Le dix avril

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,  
Sous la présidence de M. SALADIN Bernard, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

**OBJET**

**CONVENTION DE MISE À  
DISPOSITION DU LOGICIEL  
DE DONNÉES FISCALES  
ENTRE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
VALENCIENNES MÉTROPOLE  
ET LA COMMUNE DE MAING**

Etaient présents : COLLET Ch. COLLET C. MULON M.  
BAILLEUX A. MONTAY G. SALADIN B. PREVOT V.  
FAILLON J. PREUVOT R. THUILLET MP. DOLEZ C.  
DESROUSSEAU C. MUSY F. DELANNOY JM. DUMOULIN  
H. SPOTO S. MOREAU G. HAMADI A. GOBERT J. RIFF C.  
GARNERONE L. NATHIEZ V.

Etaient excusés : DEBIONNE M. COLOMBEL L. BAUDRIN P.  
DE MULDER A.

Procurations respectives à : MOREAU G. COLLET C. SALADIN B.  
PREUVOT R.

Etaient absents non excusés : RAMEZ D.

Un scrutin a eu lieu, Mme Marie Pascale THUILLET a été nommée  
pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte-  
rendu de cette délibération a été  
affiché à la porte de la mairie le  
12/04/2017

Et que la convocation du Conseil  
avait été faite le 04/04/2017

La convention de mise à disposition du logiciel de données fiscales entre la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole et la commune de Maing s'inscrit en tant que première étape du projet 13 du schéma de mutualisation 2015-2020 élaboré par Valenciennes Métropole ; ce projet a pour finalité la création d'un observatoire fiscal intercommunal avec comme première étape la mise à disposition d'une base d'information fiscale aux Communes membres.

La Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole dispose à ce jour d'une solution logicielle, au sein de la Direction des Finances/Contrôle de gestion - outil dédié à une meilleure connaissance de la fiscalité locale, à même d'aider à la définition de stratégies fiscales, et de s'assurer que l'assiette fiscale est correctement recensée.

Dans le cadre du schéma de mutualisation, la Communauté d'Agglomération souhaite mettre à disposition des Communes intéressées les données relatives à la fiscalité locale de leur collectivité, via un logiciel dédié, utilisé par Valenciennes Métropole. L'accès à ses fonctionnalités s'effectue par connexion sécurisée via un navigateur Internet (accès dit en « full web »).

Cette mise à disposition de matériel communautaire intervient dans le cadre de l'article L.5211-4-3 du CGCT, modifié par la Loi RCT du 16 décembre 2010, qui prévoit qu' "afin de permettre une mise en commun des moyens, un EPCI à fiscalité propre peut se doter de biens qu'il partage avec ses Communes membres selon des modalités par un règlement/convention de mise à disposition". En vertu de ces dispositions, la Communauté d'Agglomération peut donc mettre à disposition de ses Communes membres du matériel communautaire, même acquis en dehors des compétences qui lui ont été transférées.

Envoyé en préfecture le 13/04/2017  
Reçu en préfecture le 13/04/2017  
Affiché le  
Solution logicielle accompagnée des

Valenciennes Métropole, en complémentarité avec le prestataire fournissant la solution logicielle, accompagne les Communes intéressées dans l'utilisation de cet outil, notamment par l'intermédiaire de formations.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention ainsi que tout document y afférent.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer la convention ainsi que tout document y afférent.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Maing, le 12 avril 2017

La DGS

I. SERAFINI

